

**Ordonnance relative au Licenciement du 2ème Régiment
d'Infanterie de la Milice Royale de Guernesey.**

Licenciement
du 2ème Régi-
ment de la
Milice.

Vu la lettre de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en date du 14 Septembre 1899, adressée à Monsieur le Baillif, lui notifiant le licenciement du deuxième régiment d'Infanterie de la Milice Royale de cette île à compter du 20 Septembre courant, et priant la Cour Royale de passer telle mesure législative qu'elle croira nécessaire afin de rappeler telle partie de l'Ordonnance relative à la Milice Royale de l'île de Guernesey passée le 17 Janvier 1881, qui a rapport au dit régiment.

LA COUR, ouïes les conclusions des Officiers de la Reine, a rappelé et rappelle toute et telle partie de la dite Ordonnance du 17 Janvier 1881, qui a rapport

au deuxième régiment d'Infanterie de la Milice Royale 1900.
de cette île.

Et sera la présente Ordonnance publiée et affichée
aux lieux ordinaires afin que personne n'en prétende
cause d'ignorance.
